

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 11 avril 2011 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:

La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de monsieur Pierre Guilbault est constatée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
 1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2010
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2011
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
9. Avis de motion
10. Adoption des règlements
11. Affaires nouvelles
 1. Pacte rural – Parc au cœur du village – Protocole d'entente
 2. Soirée de reconnaissance des bénévoles – Activité de ski
 3. Appel d'offres sur invitation pour un équipement de parc
 4. Bélanger Sauvé – Relations de travail
 5. Célébrant de mariage – Autorisation de dépense
 6. Réparation du passage à niveau
 7. Demande de municipalisation de la rue Breault
 8. Comité qualité de vie et environnement
 9. Sondage – Piste cyclable
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2011-04-43

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2010

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, un avis public a été donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le 4 avril 2011, à l'effet que les rapports financiers seraient déposés à la présente séance.

En conformité des dispositions du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année 2010 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et atteste qu'il a été préparé conformément à la Loi et reflète la situation financière véritable de la municipalité. Ce rapport pour l'année 2010 est confiné aux archives municipales et fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose également le rapport du vérificateur Stéphane Bérard, ca., concernant l'exercice financier 2010 dont copie est annexée audit rapport financier 2010 de la municipalité.

2011-04-44

Il est proposé par Christine Marion ,
Et résolu :

D'approuver le rapport financier et le rapport du vérificateur au 31 décembre 2010 tel que présenté par madame Mélanie Livernoche, ca., de la firme Stéphane Bérard, ca.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2011

2011-04-45

Il est proposé par Pierre Venne ,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2011

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2011-04-46

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 137 547,79\$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

2011-42 École Ste-Bernadette – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT le projet présenté par l'école Ste-Bernadette pour la publication d'une édition spéciale sur les soins à apporter à la planète ;

2011-04-47

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 45\$ à l'école Ste-Bernadette pour aider au financement de son activité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2011-43 Centre culturel de Joliette – Reconduire la contribution de 50% pour 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire rendre l'art et la culture accessible aux jeunes de Notre-Dame-de-Lourdes qui désirent s'abonner aux saisons de **théâtre**, de **musique classique**, aux **Grands Explorateurs** et assister aux **spectacle jeune public** présentés en saison ;

2011-04-48

Il est proposé par Christine Marion ,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes autorise la contribution de 50% du tarif étudiant pour les jeunes de Notre-Dame-de-Lourdes au Centre Culturel de Joliette de moins de 18 ans pour la saison en cours et la saison à venir, soit 2011-2012.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2011-46 M. Marc Boisjoli – Terrains en zone inondable « Vallée-des-Pins» (reporté)

6. Rapport des comités

Madame Marthe Blanchette

Des démarches sont en cours pour relancer la Maison des jeunes. Nous avons fait une publicité dans le journal, nous avons eu plusieurs candidats. Au prochain conseil on aura deux(2) jeunes pour relancer la Maison des jeunes.

Madame Céline Geoffroy

La caisse nous offre une commandite de 40 000\$ pour l'achat d'équipement de jeux pour le parc derrière l'hôtel de ville

Mercredi, il y aura un 5-7 pour remercier les bénévoles.

Monsieur Michel Picard

Le comité qualité de vie et environnement demande une subvention pour améliorer l'environnement ainsi qu'une demande pour la distribution d'un sondage concernant une piste cyclable.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

9. Avis de motion

10. Adoption des règlements

11. Affaires nouvelles

11.1 Pacte rural – Parc au cœur du village – Protocole d'entente

CONSIDÉRANT la résolution 2011-03-40 concernant la demande d'aide financière de 45 000\$ au Pacte rural pour permettre la réalisation du projet «Parc au cœur du village» ;

2011-04-49

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

De mandater madame Céline Geoffroy, mairesse et madame Micheline Miron, directrice générale et secrétaire-trésorière à pour signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le protocole d'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.2 Soirée de reconnaissance des bénévoles – Activité de ski

2011-04-50

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

- D'autoriser la dépense de 2 252,73\$ pour les dépenses du 5 – 7 de reconnaissance des bénévoles.
- D'autoriser la dépense de ±1 000\$ payable à Ste-Mélanie pour l'activité INI-SKI pour 19 billets et transport
- D'autoriser la dépense de 95,31\$ payable à St-Ambroise pour l'activité SKI LA RÉSERVE pour le transport
- D'autoriser la dépense de 57,30\$ payable à Ste-Mélanie pour l'activité SKI LA RÉSERVE pour 5 billets

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Appel d'offres sur invitation pour un équipement de parc

2011-04-51

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

De faire une demande sur invitation concernant l'achat d'un équipement pour le parc à l'arrière de l'hôtel de ville

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4. Bélanger Sauvé – Relations de travail

2011-04-52

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

De mandater Bélanger Sauvé dans le dossier relations de travail.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5. Célébrant de mariage – Autorisation de dépense

2011-04-53

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'autoriser madame Céline Geoffroy, mairesse à faire une demande auprès de la Direction des mariages civils pour devenir célébrant sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes.

D'autoriser la formation célébrant de mariage au montant de 130\$ plus les taxes.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

11.6. Réparation du passage à niveau

CONSIDÉRANT l'évènement du 7 septembre 2010 dommages au passage à niveau (rail de chemin de fer) ;

CONSIDÉRANT l'ordonnance N°R-13961 au point milliaire 10.39 de la subdivision de Saint-Gabriel établissant le chemin de fer junior;

CONSIDÉRANT le règlement sur les passages à niveau au croisement d'un chemin de fer et d'une voie publique ;

CONSIDÉRANT la décision n° 642-R-2003 de l'office des transports du Canada qui conclut : À la lumière des évènements l'Office a déterminé que la compagnie propriétaire doit assumer les coûts de réparation du rail;

2011-04-54

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

De réclamer à C. F. Lanaudière Inc. le remboursement de la dépense de 5 245,79\$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.7 Demande de municipalisation de la rue Breault

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Jobert inc., représentée par Monsieur Sylvain Dumais, a débuté la construction de la rue Breault à l'automne 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de la rue Breault ont été préparés par la firme d'ingénieurs Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. en conformité avec le règlement 43-2006 intitulé « Règlement décrétant certaines normes de construction des rues à l'intérieur des limites du territoire municipal de Notre-Dame-de-Lourdes » et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. s'est engagée par écrit le 11 mars 2011 à effectuer une vérification après la période hivernale afin de constater l'état et la qualité des travaux réalisés et à préparer une liste de travaux correctifs à être réalisés le cas échéant ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux correctifs seront réalisés par la compagnie Jobert inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. s'engage à préparer une lettre d'attestation de conformité des travaux réalisés et que cette lettre d'attestation sera préparée lorsqu'il ne restera que les travaux de pavage à effectuer ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Jobert inc. a fourni un cautionnement d'exécution de 200 000 \$ valide pour une période de trois ans, à compter du 8 avril 2011, afin de garantir l'exécution des travaux de pavage ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de pavage sont variables compte tenu des fluctuations du prix du bitume, soit de 70 à 95\$ la tonne et que la superficie à paver est d'environ 800 mètres par 8,75 mètres soit un total de 7000 mètres carrés à 175 kg/m² pour un total variant entre 85 000\$ et 115 000\$;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec demande que la rue soit municipalisée afin d'entreprendre les travaux de construction de réseau électrique sur cette rue ;

CONSIDÉRANT QUE des terrains ont été vendus et que des permis de construction ont été émis en conformité avec les règlements municipaux ;

2011-04-55

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

De signer un accord avec le promoteur Jobert inc. afin d'entreprendre les démarches de municipalisation de la rue Breault dès la réception de l'attestation de conformité de la part de la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. et du cautionnement d'exécution de la part du promoteur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.8. Comité qualité de vie et environnement

CONSIDÉRANT QUE Rénovation solidaire est un organisme communautaire qui accompagne les citoyens à faibles revenus dans des démarches de rénovation ;

CONSIDÉRANT QUE Rénovation pourrait faire une demande de subvention pour avoir un intervenant qui viendrait rencontrer les citoyens à faibles revenus pour les accompagner dans des démarches de rénovation et d'embellissement de leur maison et de leur terrain ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche rencontre les objectifs du comité qualité de vie et environnement ;

2011-04-56

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'appuyer l'organisme Rénovation solidaire dans sa démarche de demande de subvention pour venir travailler à Notre-Dame-de-Lourdes auprès des citoyens à faibles revenus.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.9 Sondage – Piste cyclable

CONSIDÉRANT QU'un projet de piste cyclable consiste en de nombreuses démarches avant de pouvoir se réaliser;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est un projet à long terme mais qu'il y a lieu de s'y préparer;

2011-04-57

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'autoriser le comité de qualité de vie et environnement à faire la distribution d'un sondage auprès des citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes concernant une piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-04-58

Il est proposé par Marthe Blanchette ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 30

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».